

 <p>VILLE DE <b>LANGOGNE</b> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----- DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE</p>	<p align="center"><b>Procès-verbal du Conseil municipal</b> <i>(Article L.2121-25 du CGCT)</i> ----- <b>Séance du mardi 26 mars 2024 à 18 h 00</b></p>	<p><u>Conseillers municipaux (23 sièges) :</u> <i>En exercice : 23</i> <i>Présents : 15 jusqu'au point n° 4 inclus, puis 16 à partir du point n°5</i> <i>Excusés avec procuration : 5 jusqu'au point n° 4 inclus, puis 6 à partir du point n°5</i> <i>Excusé sans procuration : 1</i> <i>Votants : 20 pour les points n°1 à 4, 5, 10, 15 et 18 ; 21 pour le point n°23 ; 22 pour tous les autres points</i></p>
---	--	---

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie de Langogne, sous la présidence de M. Marc OZIOL, maire.**

**Présents** : ALLE Olivier - BEAUD Marie-Josée - BLAES Guylène - BONNEFILLE Joceline - BOURRET Jean-Marc - BOYER Quentin - CHABALIER Francis - CHAZE Thierry - COLLANGE Jean-François - MARTIN Rose-Marie - MÉJEAN David (à partir du point n°5) - OZIOL Marc - PÉRISSAGUET Liliane - PROUHEZE Henry – TRIOULIER Johanne - VENIER Christophe.

**Absents excusés** : FOURNIER Virginie (donne pouvoir à Joceline BONNEFILLE) - GELLION Marie-Noëlle (donne pouvoir à Marc OZIOL) - KREMPP Nahlia (donne pouvoir à Guylène BLAES) - L'HERMET Yvan - PALPACUER Geneviève (donne pouvoir à Liliane PERISSAGUET) - RENOUARD Patrick (donne pouvoir à David MEJEAN, à partir du point n°5) - VIALA Gérard (donne pouvoir à Marie-Josée BEAUD)

*M. Thibaud Chaillou, Directeur Général des services (DGS) assiste également à la réunion, en tant qu'auxiliaire à la ou au secrétaire de séance.*

*Après appel nominatif des conseillers et vérification du quorum, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Johanne TRIOULIER est élue secrétaire de séance.*

### **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024**

*Délibération n°2024-03-017 – Publiée le 27 mars 2024*

M. le Maire dépose devant l'assemblée le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du 20 février 2024.

Il rappelle que les observations éventuelles formulées ce jour et approuvées par le conseil municipal seront notées dans le PV d'aujourd'hui et ajoutées au PV présenté en annexe.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le projet de procès-verbal des débats du conseil municipal du 20 février 2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le PV des débats du 20 février 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.
- De dire que le procès-verbal final sera intégré au registre des délibérations et publié sur le site Internet de la commune

**2°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

*Délibération n°2024-03-018 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet explique que le projet de budget primitif du budget principal de la commune sera proposé sans augmentation du taux des impôts locaux.

Elle explique par ailleurs que le Code Général des Impôts a été modifié : les communes perçoivent maintenant une part de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). Elle rappelle que, lorsque la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, la commune a récupéré la part de taxe foncière du département, ce qui a nécessité la mise en place d'un coefficient correcteur, négatif pour la commune de Langogne.

En 2023, les taux étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 48,13 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 163,42 %.
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 10,06 %

Au regard des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2024, les produits attendus sont les suivants :

- Taxes foncières et d'habitation : 1 675 361 €
- IFER, Allocations compensatrices, DCRTP et FNGIR : 591 539 €
- Total : 2 266 900 €

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1636 B decies ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'établir les taux des impôts directs pour l'année 2024 de la façon :
  - Taxe sur le foncier bâti : 48,13 %.
  - Taxe sur le foncier non bâti : 163,42 %.
  - Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 10,06 %

**3°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE ET PARTICIPATION OBLIGATOIRE VERSEE A L'ECOLE PRIVEE**

*Délibération n°2024-03-019 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet dépose devant l'assemblée le tableau récapitulatif des frais engagés pour le fonctionnement de l'école primaire au cours de l'exercice 2023, hors dépenses péri ou post scolaires, ce qui établit un coût moyen par élève de 1 118,82 € (209 218,89 € / 187, contre 205 389,73 € / 195 élèves pour l'année 2022/2023), arrondi à 1 119 € (contre 1 053 € l'an dernier). Ce coût moyen permet de calculer le montant de la participation des communes dont certains enfants sont scolarisés à l'école publique de Langogne.

Dès lors, il s'agit de déterminer le montant à verser à l'école maternelle et élémentaire privée sous contrat d'association, sachant que cette participation ne doit pas excéder le « *coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques* » (loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009).

La commune de Langogne verse le maximum autorisé. Les élèves résidant à Langogne et fréquentant l'école primaire privée Jeanne d'Arc étant au nombre de 38, la subvention s'élève à 42 522 € (38 x 1 119 €).

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212-8 ;

Vu la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association ;

Vu le budget 2023 de la commune ;

Vu le tableau des charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2023/2024 annexé à la présente délibération ;

Vu la liste des élèves fréquentant l'école publique de Langogne et résidant dans d'autres communes ;

Vu les demandes d'inscriptions et de dérogation signées des maires pour validation ;

Vu la liste des élèves de Langogne fréquentant l'école primaire privée ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De fixer à 1 119,00 € le coût moyen par élève du fonctionnement de l'école publique de Langogne.
- D'octroyer une participation financière obligatoire de 42 522 € à l'école primaire privée Jeanne d'Arc, sous contrat d'association, et de préciser que celle-ci sera imputée au compte 6558
- De déterminer les montants des participations des communes de résidence selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Nombre d'élèves inscrits à Langogne	Coût moyen par élève	Montant de la participation 2023-2024
AUROUX	1	1 119,00 €	1 119,00 €
CELLIER DU LUC	1	1 119,00 €	1 119,00 €
GRANDRIEU	1	1 119,00 €	1 119,00 €
LA CHAPELLE GRAILLOUSE	1	1 119,00 €	1 119,00 €
LE PLAGNAL	2	1 119,00 €	2 238,00 €
LESPERON	12	1 119,00 €	13 428,00 €
NAUSSAC-FONTANES	15	1 119,00 €	16 785,00 €
PRADELLES	2	1 119,00 €	2 238,00 €
SAINT ALBAN EN MONTAGNE	1	1 119,00 €	1 119,00 €
SAINT BONNET LAVAL	1	1 119,00 €	1 119,00 €
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	2	1 119,00 €	2 238,00 €
SAINT FLOUR DE MERCOIRE	5	1 119,00 €	5 595,00 €
SAINT HAON	2	1 119,00 €	2 238,00 €
RAURET	2	1 119,00 €	2 238,00 €
ISSANLAS	1	1 119,00 €	1 119,00 €
LANARCE	1	1 119,00 €	1 119,00 €
SAINT ETIENNE DU VIGAN	1	1 119,00 €	1 119,00 €
MONTBEL	1	1 119,00 €	1 119,00 €
<b>Total</b>	52		<b>58 188,00 €</b>

#### **4°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2024-03-020 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte de gestion établi par le comptable public pour l'année 2023. Elle rappelle que ce document retrace l'ensemble des opérations constatées.

Les résultats de ce compte doivent être en tous points identiques à ceux du compte administratif, et être adopté avant celui-ci. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte de gestion.

*M. le maire précise tout d'abord que M. Sirine, comptable public, et Mme Parathias, conseillère aux décideurs locaux, se sont excusés.*

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

#### **DÉCIDE :**

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal établi par le comptable public et annexé à la présente délibération, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **5°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2024-03-021 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Mme Périssaguet rappelle tout d'abord aux membres de l'assemblée que lors des débats sur les comptes administratifs, il est nécessaire de désigner un président de séance qui ne soit pas le maire. Ce dernier pourra assister aux débats mais ne prendra pas part au vote et devra quitter la salle au moment de celui-ci. Il est proposé que M. Jean-François Collange, 1<sup>er</sup> adjoint, préside la séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune.

Par vote à main levée/à bulletin secret, à l'unanimité/à la majorité :

- Le conseil municipal désigne Jean-François COLLANGE pour présider la séance durant l'examen des points à l'ordre du jour relatifs à l'examen des comptes administratifs 2023 de la commune. M. le maire reprendra la présidence de la séance pour tous les autres points à l'ordre du jour.

Sous la présidence de séance de Jean-François COLLANGE, Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte administratif établi par l'ordonnateur pour l'année 2023. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte administratif.

*M. Méjean arrive à 18h16.*

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	1 423 753,00 €	1 287 592,59 €
012	Charges de personnel	1 657 871,00 €	1 648 200,03 €
14	Atténuations de produits	148 347,00 €	148 330,62 €
065	Autres charges de gestion courante	707 819,00 €	631 800,13 €
66	Charges financières	45 000,00 €	42 538,04 €
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €	1 094,88 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	60 200,00 €	57 200,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>4 044 190,00 €</b>	<b>3 816 756,29 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	509 106,13 €	
042	Opérations de transfert entre sections	455 000,00 €	452 642,38 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>964 106,13 €</b>	<b>452 642,38 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 008 296,13 €</b>	<b>4 269 398,67 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
013	Atténuation de charges	80 000,00 €	84 928,15 €
70	Produits des services	375 692,00 €	336 367,77 €
73	Impôts et taxes	1 935 101,00 €	1 938 085,52 €

74	Dotations & participations	1 351 424,00 €	1 346 324,55 €
75	Autres produits de gestion courante	298 700,00 €	308 413,02 €
76	Produits financiers	50,00 €	93,59 €
77	Produits Spécifiques	13 200,00 €	21 156,67 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	286 000,00 €	286 000,00 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>4 340 167,00 €</b>	<b>4 321 369,27 €</b>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>185 500,00 €</i>	<i>183 737,16 €</i>
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>185 500,00 €</b>	<b>183 737,16 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>482 629,13 €</i>	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 008 296,13 €</b>	<b>4 505 106,43 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
Opé 910	Bâtiments divers	56 677,32 €	49 952,75 €
Opé 911	Acquisition de matériel	224 913,52 €	217 245,28 €
Opé 926	Réseaux Secs	32 004,54 €	7 511,66 €
Opé 965	Acquisition foncière	13 500,00 €	0,00 €
Opé 974	Cimetière	3 999,60 €	0,00 €
Opé 976	Voirie	79 472,70 €	12 882,72 €
Opé 980	Espace Gargantua	256 130,55 €	146 787,58 €
Opé 986	Aménagement de la ville	35 343,20 €	29 546,08 €
Opé 1007	Travaux de l'église	0,00 €	0,00 €
Opé 1012	Agenda d'Accessibilité Programmé	171 964,99 €	86 756,23 €
Opé 1017	Panneaux photovoltaïques ST	0,00 €	0,00 €
Opé 1018	Réhabilitation de l'abattoir	1 930 748,53 €	1 516 898,77 €
Opé 1019	Sécurisation des espaces de loisirs	450,00 €	0,00 €
Opé 1022	Pôle d'échange multimodal	19 365,00 €	1 650,00 €
Opé 1023	Restaurant scolaire	6 500,00 €	6 325,43 €
Opé 1024	Rénovation énergétique du gymnase	120 000,00 €	0,00 €
Opé 1025	Rénovation énergétique des logements	96 000,00 €	0,00 €
Opé 1026	Rénovation énergétique école et salle polyvalente	10 000,00 €	0,00 €
Opé 1027	RHI - THIRORI	25 000,00 €	0,00 €
Opé 1028	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3 500,00 €	3 008,40 €
Opé 1029	Quartier Malaval (Boulodrome – Pierre Grasset)	30 000,00 €	0,00 €
Opé 1030	Atelier de découpe	50 000,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement emprunts et dotations	453 000,00 €	420 407,28 €
26	Participations et créances rattachées	10 000,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>3 628 569,95 €</b>	<b>2 498 972,18 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>185 500,00 €</i>	<i>183 737,16 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>185 500,00 €</b>	<b>183 737,16 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>366 969,52 €</i>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 181 039,47 €</b>	<b>2 682 709,34 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
Opé 910	Bâtiments divers	94 906,26 €	27 497,40 €
Opé 911	Acquisition de matériel	7 892,50 €	0,00 €
Opé 926	Réseaux Secs	1 665,40 €	0,00 €
Opé 965	Acquisition foncière	0,00 €	0,00 €
Opé 974	Cimetière	0,00 €	0,00 €
Opé 976	Voirie	103 568,20 €	58 312,76 €
Opé 980	Espace Gargantua	0,00 €	0,00 €
Opé 986	Aménagement de la ville	19 389,83 €	0,00 €
Opé 1007	Travaux de l'église	23 236,05 €	23 236,05 €
Opé 1012	Agenda d'Accessibilité Programmé	113 179,61 €	0,00 €
Opé 1017	Panneaux photovoltaïques ST	17 616,52 €	17 616,52 €
Opé 1018	Réhabilitation de l'abattoir	1 445 197,36 €	1 111 819,12 €
Opé 1019	Sécurisation des espaces de loisirs	14 024,32 €	14 024,32 €
Opé 1022	Pôle d'échange multimodal	8 000,00 €	0,00 €
Opé 1023	Restaurant scolaire	3 000,00 €	0,00 €
Opé 1024	Rénovation énergétique du gymnase	40 000,00 €	0,00 €
Opé 1025	Rénovation énergétique des logements	57 000,00 €	0,00 €
Opé 1026	Rénovation énergétique école et salle polyvalente	0,00 €	0,00 €
Opé 1027	RHI - THIRORI	0,00 €	0,00 €
Opé 1028	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	0,00 €	0,00 €
Opé 1029	Quartier Malaval (Boulodrome – Pierre Grasset)	0,00 €	0,00 €
Opé 1030	Atelier de découpe	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts	442 396,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	721 861,29 €	729 726,20 €
138	Autres subvent° d'inv. Non transférables	8 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	693,06 €
27	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cession d'immobilisation	10 000,00 €	
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>3 216 933,34 €</b>	<b>2 014 124,11 €</b>
021	Virement de la section d'investissement	509 106,13 €	
040	Opérations de transfert entre sections	455 000,00 €	452 642,38 €
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>964 106,13 €</b>	<b>452 642,38 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 181 039,47 €</b>	<b>2 466 766,49 €</b>

M. Méjean rappelle qu'il était absent lors de la commission des finances, et explique avoir le droit à la parole pour poser des questions. Il compare les résultats du CA 2022 et du CA 2023.

Mme Périssaguet dit que cela a été vu en commission des finances.

M. Méjean dit qu'il le sait, mais qu'il veut une explication sur les différences (montant plus élevé en 2023).

Mme Périssaguet rappelle que tout a été vu en commission des finances, et qu'il n'a donc pas lu le

compte-rendu.

M. Méjean dit qu'il l'a lu, et qu'il n'a pas toutes les réponses à travers le compte-rendu. Il dit tout d'abord qu'il y a une augmentation de 400 000 € sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les charges à caractère général, et demande le sentiment de Mme Périssaguet concernant cette augmentation.

M. Chaballier demande qu'on note la remarque de M. Méjean, et de répondre que cela a été vu en commission Finances.

Mme Périssaguet explique qu'entre 2022 et 2023, le chapitre des charges à caractère général a augmenté de 0,88 %.

M. Méjean coupe Mme Périssaguet pour dire qu'il veut simplement son sentiment sur l'augmentation de 400 000 €.

Mme Périssaguet répond que les dépenses ont augmenté de 10%, mais que les recettes ont augmenté de 9,35 % dans le même temps

M. Collange dit que les dépenses sont conformes au prévisionnel, et donc que le budget a été maîtrisé.

Le DGS explique que l'augmentation résulte essentiellement de la remise de dette de 286 000 € pour l'abattoir, qui apparaît également en recettes pour le même montant, et de l'augmentation du coût de l'électricité et des combustibles.

M. Collange clôt le débat.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### **DÉCIDE :**

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Budget principal

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	3 816 756,29 €	4 321 369,27 €
Opérations d'ordre	452 642,38 €	183 737,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 269 398,67 €</b>	<b>4 505 106,43 €</b>
Résultat de fonctionnement 2023		235 707,76 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022		482 629,13 €



<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>718 336,89 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	2 498 972,18 €	2 014 124,11 €
Opérations d'ordre	183 737,16 €	452 642,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 682 709,34 €</b>	<b>2 466 766,49 €</b>
<i>Résultat d'investissement 2023</i>	<i>215 942,85 €</i>	
<i>Résultat d'investissement reporté 2022</i>	<i>366 969,52 €</i>	
<b>RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ D'INVESTISSEMENT (Hors RAR)</b>	<b>582 912,37 €</b>	

*M. le maire reprend la présidence de la séance.*

### **6°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2024-03-022 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2023 du budget principal ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2023 et de voter sa reprise au budget primitif 2024. Il est précisé qu'après intégration des restes à réaliser en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affectation du résultat.

*M. Méjean explique avec ironie qu'ayant le droit au moins de questions possibles, il va donc faire seulement un commentaire. Il indique que cette année l'affectation du résultat est de 245 000 €, et que l'année précédente ce montant était de 480 000 €.*

*M. le maire confirme cette donnée, mais explique que ce montant dépend surtout de la réalisation du budget, qui varie d'une année sur l'autre.*

*Après divers échanges entre M. Méjean et M. le maire concernant les explications sur le budget, M. Méjean dit qu'il n'a pas le droit de poser beaucoup de questions.*

*M. le maire répond que dorénavant, le projet de budget doit être envoyé 12 jours minimum avant la date du conseil municipal, ce qui a été le cas avec la convocation de la commission Finances et l'envoi des pièces à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il rappelle à M. Méjean que celui-ci ne doit pas hésiter à contacter Mme Périssaguet, M. le maire ou le DGS pour demander des explications, car il sait que certains sujets sont compliqués.*

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

#### **DÉCIDE :**

D'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<b>Résultat 2023 (A)</b>	235 707,76 € (excédent)	215 942,85 € (déficit)
<b>Résultat reporté de 2022 (B)</b>	482 629,13 € (excédent)	366 969,52 € (déficit)
<b>Résultat cumulé (A + B)</b>	718 336,89 € (excédent)	582 912,37 € (déficit)
<b>Restes à réaliser (RAR) 2023</b>		109 738,32 € (excédent)
<b>Besoin de financement en investissement (Résultat d'investissement cumulé + RAR)</b>		473 174,05 €

- **Affectation du résultat :**
  - **Compte 1068 (Section d'Investissement / Recettes) : 473 174,05 €**
  - **Compte 001 (Section d'Investissement / Dépenses) : 582 912,37 €**
  - **Compte 002 (Section de Fonctionnement / Recettes) : 245 162,84 €**

**7°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2024-03-023 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet rappelle qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil qui permet à la collectivité de prévoir sur plusieurs années certaines dépenses qui ne se réalisent pas sur un exercice budgétaire unique, comme des travaux de longue durée. Chaque opération est alors cadrée par une autorisation de programme (AP), qui correspond au montant total de l'opération, et par des crédits de paiements (CP), qui correspondent aux crédits maximums pouvant être ouverts pour cette opération sur un exercice budgétaire donné.

Il est enfin précisé que ce Plan Pluriannuel d'Investissement ne décrit pas l'ensemble des opérations d'équipement à venir, mais seulement celles qui dépassent le cadre d'un seul exercice budgétaire. Ce PPI a vocation à être suivi et amendé régulièrement, et au minimum au moins une fois par an avant le vote du budget pour réajuster les crédits ouverts. Les subventions accordées et à demander ont quant à elles un caractère purement informatif.

Pour information, l'exécution au 31 décembre 2023 du PPI voté en avril 2023 est récapitulée dans le tableau présenté ci-après. Concernant la lecture de ce tableau, il est précisé que les montants ne sont pas équilibrés, car seule la colonne « CA 2023 » est modifiée par rapport à l'exécution réelle des recettes et dépenses. Les Autorisations de programme et les Crédits de paiement des années 2024 à 2026 sont donc identiques aux montants votés en 2023.

Opérations d'équipement (en milliers d'euros)	Montant total	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026
<b>Programme d'investissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<u>1728,1</u>	61,4	245,3	629,9	354	284,5	153
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	<u>4569,2</u>	86,4	427,2	1742,6	987	823	503
<i>Subventions accordées</i>	<u>1465,1</u>	25	181,9	1112,7	69	76,5	0
<i>Subventions demandées / à demander</i>	<u>1376</u>	0	0	0	564	462	350
<b>OPERATION 910 - BÂTIMENTS</b>							
<b>Réhabilitation Hôtel Finances Publiques – Autofin. prévisionnel</b>	<u>57,7</u>	-25	110,4	38,3	0	0	0
<i>Montant des travaux</i>	<u>194</u>	0	154,3	38,3			
<i>Participation DDFiP (accordées)</i>	<u>40</u>	25	15				
<i>DETR (accordées)</i>	<u>96,3</u>	0	28,9				
<i>DETR (demande en cours ou à faire)</i>	<u>0</u>	0	0				
<i>Région (demande en cours ou à faire)</i>	<u>0</u>	0	0				
<i>Département (demande en cours ou à faire)</i>	<u>0</u>	0	0				
<b>OPERATION 911 - MATERIEL</b>							
<b>Matériel informatique + serveur mairie – autofin. total</b>	<u>5</u>	5	0,9	2,7	3	3	3
<i>Montant des travaux</i>	<u>5</u>	5	0,9	2,7	3	3	3
<b>OPERATION 976 - VOIRIE</b>							
<b>Diagnostic zonage pluvial – Autofin. total</b>	<u>31,7</u>	0	9,8	2,8	0	0	0
<i>Montant de l'étude</i>	<u>62,4</u>	0	9,8	3,7			
<i>AELB (accordée)</i>	<u>16,4</u>		0				
<i>Département (accordée)</i>	<u>14,3</u>		0	0,9			
<b>OPERATION 980 - ESPACE GARGANTUA</b>							
<b>Démolition et réaménagement de l'ancien lycée – autofin. total</b>	<u>417,5</u>	0	67,4	146,8	94		
<i>Montant des travaux</i>	<u>417,5</u>	0	67,4	146,8	94		
<b>OPERATION 986 - AMENAGEMENT DE LA VILLE</b>							
<b>Aménagement de la place de la République – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>2,7</u>	31,4	-42,3	29,6			
<i>Montant des travaux</i>	<u>61,7</u>	31,4	0	29,6			
<i>DETR (accordée)</i>	<u>26</u>		17,3				
<i>Participation chambre d'agriculture (accordée)</i>	<u>8</u>		0				
<i>Mécénat Boralex (accordée)</i>	<u>25</u>		25				
<i>Région revitalisation bourg (à demander)</i>	<u>0</u>	0					

<b>OPERATION 1018 - ABATTOIR</b>							
<b>Réhabilitation de l'abattoir – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>629,6</u>	50	94	405,1	0	0	0
Montant des travaux	<u>2170,4</u>	50	189,7	1516,9			
Subvention CD 48 (accordée)	<u>723,1</u>		95,7	562,6			
Subvention DETR (accordée)	<u>723,1</u>		0	475,7			
CEE Froid industriel (accordée)	<u>88</u>		0	73,5			
CEE Isolation (convention avec Lozère énergie)	<u>6,6</u>		0	0			
<b>OPERATION 1022 - PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL</b>							
<b>Pôle d'Echange multimodal – autofin. prévisionnel</b>	<u>67,4</u>	0	1,6	1,6	27	27,5	0
Montant des travaux	<u>260,9</u>	0	1,6	1,6	120	120	
subvention Région (accordée)	<u>8</u>	0		8			
subvention Département (accordée)	<u>37,5</u>	0		0	19	18,5	
Subvention Region (à demander)	<u>100</u>	0	0	0	50	50	
Subvention Europe / Etat (à demander)	<u>48</u>	0	0		24	24	
<b>OPERATION 1024 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE</b>							
<b>Rénovation énergétique du gymnase – autofin. prévisionnel</b>	<u>123,5</u>		3,5	0	40	40	
Montant des travaux	<u>363,5</u>		3,5	0	120	120	
ADEME (à demander)	<u>240</u>			0	80	80	
<b>OPERATION 1025 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX</b>							
<b>Réhabilitations logements (Ermitage / petit tour de ville / gendarmerie) – autofin. prévisionnel</b>	<u>131</u>			0	50	49	
Montant des travaux	<u>411</u>			0	150	165	
DETR et Région (à demander)	<u>140</u>			0	50	58	
Subvention CD 48 (accordées)	<u>140</u>	0		0	50	58	
<b>OPERATION 1026 - RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DE LA SALLE POLYVALENTE</b>							
<b>Rénovation énergétique salle Polyvalente et école – Autofin. prévisionnel</b>	<u>305</u>		0	0	140	165	
Montant des travaux	<u>915</u>		0		500	415	
Subventions à demander : Ademe / Région / Département	<u>490</u>		0		300	190	
Subventions à demander : Département	<u>120</u>		0		60	60	
<b>Réseau de chaleur – Autofin. prévisionnel</b>	<u>160</u>		0	0	0	0	150
Montant des travaux	<u>530</u>		0	0	0	0	500

Le tableau présenté pour le PPI 2024 sera organisé par opérations d'équipement, comme le budget. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce PPI.

*M. le maire précise que les rénovations des quartiers sont des dossiers peu subventionnés, car la réfection de la voirie est très peu financée.*

*M. Prouhèze demande si, à la suite des annonces de l'Etat concernant le budget, il n'y a pas une inquiétude à avoir pour l'avenir ?*

*M. le maire répond que l'Etat va plutôt couper dans les augmentations, notamment sur les fonds verts. Il ajoute qu'il existe sur le territoire une concertation entre les financeurs, et que l'Etat, le département et la région peuvent se répartir les dossiers à subventionner.*

*M. Méjean dit qu'il va poser une question si on juge que ses questions sont pertinentes. Il demande si le comptable public a été invité.*

*La majorité municipale répond que cela a déjà été dit en début de séance, et M. le maire ajoute que le comptable public s'est excusé.*

*M. Méjean dit qu'il a l'impression d'être agressé. Il demande ensuite s'il n'y a pas des coquilles, car les montants entre le 1<sup>er</sup> tableau et le 2<sup>ème</sup> tableau de la note de synthèse sont très différents.*

*Le DGS explique que le 1<sup>er</sup> tableau reprend l'intégralité des montants votés en 2023, sauf pour la colonne « 2023 » où les crédits ouverts sont remplacés par les dépenses et recettes réellement exécutées. Le 2<sup>ème</sup> tableau, celui qui est voté pour l'année en cours, tient donc compte de l'exécution avec une mise à jour des montants le cas échéant.*

*M. Méjean dit que ce n'est pas clair.*

*M. le maire répond que ce tableau est présenté dans un but de transparence, mais donc qu'on le supprimera l'année prochaine.*

*M. Méjean demande pourquoi la subvention relative à l'abattoir de 280 000 € environ a disparu.*

*M. le maire répond que l'Etat ne pouvait intervenir entièrement sur ce montant, mais qu'il a compensé sur d'autres dossiers.*

*M. Méjean dit que c'est une mauvaise nouvelle budgétaire.*

*M. le maire dit qu'il n'est pas d'accord, et ajoute que M. Méjean a toujours été contre l'abattoir, contre l'entreprise la Lozérienne, contre les circuits-courts et les personnes qui en vivent, etc.*

*M. Méjean pointe la disparition d'un montant relatif aux CEE*

*Le DGS explique que des travaux ont été supprimés, et que ces travaux pouvaient permettre de prétendre à des CEE ; ces CEE ne peuvent donc plus être perçus.*

*M. Méjean dit qu'il est inutile de laisser cela au tableau. Il demande par ailleurs ce qu'est le RHI-THIRORI*

*M. le maire explique que cela correspond à la réhabilitation de l'habitat indigne, que la collectivité rachète à un particulier un immeuble pour le réhabiliter.*

*M. Méjean dit que c'est la première fois que ça apparaît, donc il veut savoir s'il y a un projet précis.*

*M. le maire répond par l'affirmative, il a d'ailleurs signé un arrêté de mise en sécurité en ce sens*

il y a une quinzaine de jours.

## Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- De définir un plan pluriannuel d'investissement 2024 pour le budget principal tel que présenté ci-après :

Opérations d'équipement (en milliers d'euros)	Montant total	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026
<b>Programme d'investissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<b><u>2321,9</u></b>	61,4	245,3	629,9	839	596,3	-50
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	<i><u>5437,5</u></i>	86,4	427,2	1742,6	1766,3	1132	283
<i>Subventions accordées</i>	<i><u>2087,2</u></i>	25	181,9	1112,7	650,1	98,5	19
<i>Subventions demandées / à demander</i>	<i><u>1028,4</u></i>	0	0	0	277,2	437,2	314
<b>OPERATION 910 - BÂTIMENTS</b>							
<b>Réhabilitation Hôtel Finances Publiques – Autofin. prévisionnel</b>	<b><u>56,3</u></b>	-25	110,4	38,3	<b>-67,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Montant des travaux</i>	<i><u>192,6</u></i>	0	154,3	38,3			
<i>Participation DDFiP (accordées)</i>	<i><u>40</u></i>	25	15				
<i>DETR (accordées)</i>	<i><u>96,3</u></i>	0	28,9		67,4		
<b>OPERATION 911 - MATERIEL</b>							
<b>Matériel informatique + serveur mairie – autofin. total</b>	<b><u>18,8</u></b>	5	0,9	2,7	<b>4,2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<i>Montant des travaux</i>	<i><u>18,8</u></i>	5	0,9	2,7	4,2	3	3
<b>OPERATION 976 - VOIRIE</b>							
<b>Diagnostic zonage pluvial – Autofin. total</b>	<b><u>29,8</u></b>	0	9,8	2,8	<b>17,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Montant de l'étude</i>	<i><u>60,4</u></i>	0	9,8	3,7	46,9		
<i>AELB (accordée)</i>	<i><u>16,4</u></i>		0		16,4		
<i>Département (accordée)</i>	<i><u>14,2</u></i>		0	0,9	13,3		
<b>OPERATION 980 - ESPACE GARGANTUA</b>							
<b>Démolition et réaménagement de l'ancien lycée – autofin. total</b>	<b><u>494,1</u></b>	0	67,4	146,8	<b>279,9</b>		
<i>Montant des travaux</i>	<i><u>494,1</u></i>	0	67,4	146,8	279,9		

<b>OPERATION 986 - AMENAGEMENT DE LA VILLE</b>							
<b>Aménagement de la place de la République – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>-7,7</u>	31,4	-42,3	29,6	-26,4		
<i>Montant des travaux</i>	<u>62</u>	31,4	0	29,6	1		
<i>DETR (accordée)</i>	<u>26</u>		17,3	0	8,7		
<i>Participation chambre d'agriculture (accordée)</i>	<u>8</u>		0	0	8		
<i>Mécénat Boralex (accordée)</i>	<u>25</u>		25	0			
<i>Région (accordée)</i>	<u>10,7</u>	0		0	10,7		
<b>OPERATION 1018 - ABATTOIR</b>							
<b>Réhabilitation de l'abattoir – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>584,5</u>	50	94	405,1	35,4	0	0
<i>Montant des travaux</i>	<u>2169,6</u>	50	189,7	1516,9	413		
<i>Subvention CD 48 (accordée)</i>	<u>723,2</u>		95,7	562,6	64,9		
<i>Subvention DETR (accordée)</i>	<u>723,1</u>		0	475,7	247,4		
<i>CEE Froid industriel (accordée)</i>	<u>94,6</u>		0	73,5	21,1		
<i>Subvention DETR 2ème tranche (quasi accordée)</i>	<u>44,2</u>		0	0	44,2		
<b>Rénovation sols abattoir – autofin. prévisionnel</b>	<u>40</u>	0	0	0	20	20	
<i>Montant des travaux</i>	<u>40</u>		0	0	20	20	
<b>OPERATION 1019 - SECURISATION DES ESPACES DE LOISIRS</b>							
<b>Cour "Oasis" école élémentaire – autofin. Final</b>	<u>16</u>	0	0	0	8	8	
<i>Montant des travaux</i>	<u>48</u>	0	0	0	24	24	0
<i>Subvention Fonds Vert (à demander)</i>	<u>14</u>	0	0		7	7	
<i>Subvention FRAT (à demander)</i>	<u>8</u>	0	0		4	4	
<i>Subvention Region (à demander)</i>	<u>10</u>	0	0		5	5	
<b>OPERATION 1022 - PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL</b>							
<b>Pôle d'Echange multimodal – autofin. prévisionnel</b>	<u>67,4</u>	0	1,6	1,6	9,7	27,5	27
<i>Montant des travaux</i>	<u>260,9</u>	0	1,6	1,6	17,7	120	120
<i>subvention Région (accordée)</i>	<u>8</u>	0		0	8		
<i>subvention Département (accordée)</i>	<u>37,5</u>	0		0		18,5	19
<i>Subvention Region (à demander)</i>	<u>100</u>	0	0	0		50	50
<i>Subvention Europe / Etat (à demander)</i>	<u>48</u>	0	0			24	24
<b>OPERATION 1024 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE</b>							
<b>Rénovation énergétique du gymnase – autofin. prévisionnel</b>	<u>193,2</u>		3,5	0	135,6	54,1	
<i>Montant des travaux</i>	<u>399,1</u>		3,5	0	275,6	120	
<i>DETR (accordé)</i>	<u>120</u>	0		0	80	40	
<i>ADEME (à demander)</i>	<u>85,9</u>			0	60	25,9	
<b>OPERATION 1025 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX</b>							

<b>Réhabilitations logements (Ermitage / petit tour de ville / gendarmerie) – autofin. prévisionnel</b>	<u>141,4</u>			0	129	12,4	
Montant des travaux	<u>414</u>			0	249	165	
Région (en cours d'instruction)	<u>36</u>				20	16	
CD 48 FRAT (à demander)	<u>83,3</u>			0	30	53,3	
CD 48 contrat territoriaux (à demander)	<u>34,1</u>			0	0	34,1	
CD 48 FRED (à demander)	<u>19,2</u>			0	10	9,2	
DETR (accordé)	<u>100</u>	0		0	60	40	
<b>OPERATION 1027 - PROJETS RHI-THIRORI</b>							
<b>RHI - THIRORI – autofin. prévisionnel</b>	<u>72,5</u>			0	12,5	150	-90
Montant des travaux	<u>325</u>			0	25	150	150
Revente bâtiment	<u>100</u>					0	100
ANAH (à demander, 70% du déficit)	<u>152,5</u>				12,5	0	140
<b>OPERATION 1028 - DECI</b>							
<b>DECI – autofin. prévisionnel</b>	<u>33</u>	0	0	3	10	10	10
Montant des travaux	<u>33</u>	0	0	3	10	10	10
Subvention Europe / Etat / Region / Depart	<u>0</u>	0	0	0	0	0	0
<b>OPERATION 1029 - AMENAGEMENT QUARTIER MALAVAL (BOULODROME)</b>							
<b>Aménagement quartier Boulodrome/Malaval – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>382,6</u>	0	0	0	<u>181,3</u>	<u>201,3</u>	0
Montant des travaux	<u>480</u>		0	0	230	250	
Région (à demander)	<u>12,4</u>		0		6,2	6,2	
Fonds vert (à demander)	<u>25</u>		0		12,5	12,5	
DETR (à demander)	<u>20</u>		0		10	10	
AELB (à demander)	<u>20</u>		0		10	10	
Département (OK contrats territoriaux)	<u>20</u>		0		10	10	
<b>OPERATION 1030 - AMENAGEMENT DE L'ATELIER DE DECOUPE</b>							
<b>Création d'un atelier de découpe – autofin. prévisionnel</b>	<u>60</u>		0	0	20	40	
Montant des travaux	<u>300</u>			0	100	200	
DETR (à faire)	<u>120</u>			0	40	80	
Département (à faire)	<u>120</u>			0	40	80	
Région (a priori impossible)	<u>0</u>			0	0	0	

Note : les montants des travaux, coûts d'acquisition ou du matériel, coûts des études... correspondent aux autorisations de programme (coût global de l'opération) et aux crédits de paiement (montant maximum des crédits pouvant être ouverts sur un exercice budgétaire donné).



- De préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif 2024.

**8°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2024-03-024 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2024 du budget principal de la commune. Elle indique que ce budget a été présenté à la commission finances du 14 mars 2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 299 100,00 €
012	Charges de personnel	1 815 464,00 €
14	Atténuations de produits	117 000,00 €
065	Autres charges de gestion courante	448 640,77 €
66	Charges financières	47 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	17 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	4 500,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>3 748 704,77 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>332 262,07 €</i>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>510 000,00 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>842 262,07 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 590 966,84 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
013	Atténuation de charges	79 000,00 €
70	Produits des services	326 923,00 €
731	Fiscalité directe locale	1 809 050,00 €
73	Impôts et taxes	251 656,00 €
74	Dotations & participations	1 353 125,00 €
75	Autres produits de gestion courante	292 000,00 €
76	Produits financiers	50,00 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>4 111 804,00 €</b>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>234 000,00 €</i>
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>234 000,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>245 162,84 €</i>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 590 966,84 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits 2024	Total BP 2024
Opé 910	Bâtiments divers	5 330,40 €	80 000,00 €	85 330,40 €

Opé 911	Acquisition de matériel	6 518,40 €	66 200,00 €	72 718,40 €
Opé 926	Réseaux Secs	8 073,38 €	101 800,00 €	109 873,38 €
Opé 965	Acquisition foncière	0,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
Opé 974	Cimetière	3 999,60 €	7 000,00 €	10 999,60 €
Opé 976	Voirie	62 333,98 €	172 000,00 €	234 333,98 €
Opé 980	Espace Gargantua	109 342,97 €	170 523,69 €	279 866,66 €
Opé 986	Aménagement de la ville	960,00 €	5 000,00 €	5 960,00 €
Opé 1012	Agenda d'Accessibilité Programmé	64 889,19 €	40 000,00 €	104 889,19 €
Opé 1016	Vidéoprotection	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Opé 1018	Réhabilitation de l'abattoir	398 039,12 €	35 000,00 €	433 039,12 €
Opé 1019	Sécurisation des espaces de loisirs	450,00 €	24 000,00 €	24 450,00 €
Opé 1022	Pôle d'échange multimodal	17 715,00 €	0,00 €	17 715,00 €
Opé 1023	Restaurant scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1024	Rénovation énergétique du gymnase	35 640,00 €	240 000,00 €	275 640,00 €
Opé 1025	Rénovation énergétique des logements communaux	36 834,00 €	212 190,00 €	249 024,00 €
Opé 1026	Rénovat° éner. École & salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1027	RHI-THIRORI	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Opé 1028	DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opé 1029	Quartier Malaval (Boulodrome – Pierre Grasset)	0,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €
Opé 1030	Atelier de découpe	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Opé 1031	Arrosage du stade et récupération des eaux de pluie	0,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €
16	Remboursement emprunts et dotations	0,00 €	466 000,00 €	466 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>760 126,04 €</b>	<b>2 296 713,69 €</b>	<b>3 056 839,73 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	0,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>234 000,00 €</b>	<b>234 000,00 €</b>
001	<i>Résultat reporté</i>		582 912,37 €	582 912,37 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>760 126,04 €</b>	<b>3 113 626,06 €</b>	<b>3 873 752,10 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits 2024	Total BP 2024
Opé 910	Bâtiments divers	67 408,86 €	0,00 €	67 408,86 €
Opé 911	Acquisition de matériel	7 892,50 €	55 537,50 €	63 430,00 €
Opé 926	Réseaux Secs	0,00 €	970,00 €	970,00 €
Opé 965	Acquisition foncière	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 974	Cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Opé 976	Voirie	42 554,00 €	104 400,00 €	146 954,00 €
Opé 980	Espace Gargantua	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 986	Aménagement de la ville	19 389,83 €	8 000,00 €	27 389,83 €
Opé 1012	Agenda d'Accessibilité Programmé	113 179,61 €	0,00 €	113 179,61 €
Opé 1016	Vidéoprotection	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1018	Réhabilitation de l'abattoir	333 353,56 €	44 173,00 €	377 526,56 €
Opé 1019	Sécurisation des espaces de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1022	Pôle d'échange multimodal	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Opé 1023	Restaurant scolaire	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Opé 1024	Rénovation énergétique du gymnase	14 256,00 €	65 744,00 €	80 000,00 €
Opé 1025	Rénovation énergétique des logements communaux	10 830,00 €	49 170,00 €	60 000,00 €
Opé 1026	Rénovation énergétique de l'école et de la salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1027	RHI-THIRORI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1028	DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1029	Quartier Malaval (Boulodrome – Pierre Grasset)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1030	Atelier de découpe	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 1031	Arrosage du stade et récupération des eaux de pluie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt	200 000,00 €	1 291 457,12 €	1 491 457,12 €
13	Subventions d'investissement hors opérations	50 000,00 €	3 000,00 €	53 000,00 €
10	Dotations et fonds divers (dont c/1068)	0,00 €	519 174,05 €	519 174,05 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>869 864,36 €</b>	<b>2 161 625,67 €</b>	<b>3 031 490,03 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>332 262,07 €</i>	<i>332 262,07 €</i>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>510 000,00 €</i>	<i>510 000,00 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>842 262,07 €</b>	<b>842 262,07 €</b>
001	<i>Résultat reporté</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>869 864,36 €</b>	<b>3 003 887,74 €</b>	<b>3 873 752,10 €</b>

Elle rappelle par ailleurs que :

- ✓ Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- ✓ Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- ✓ Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire.

- ✓ Le budget primitif 2024 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette par des ressources propres.

M. Méjean dit que l'année 2023 était une année charnière, et il explique qu'il y a une baisse de 100 000 € sur le budget 2024, alors que par habitude une commune qui va dans le sens du développement augmente son budget. Il note qu'on voit en investissement le poids de l'abattoir, car on baisse de 1 500 000 € le programme d'investissement de l'abattoir.

M. le maire explique qu'il y a eu en 2023 400 000 € dépenses en plus, avec une augmentation en parallèle des recettes. Quant aux dépenses d'investissement, on réfléchit sur un mandat. On commence certaines opérations au début, comme l'abattoir, certaines années on fait plus de travaux, d'autres on en fait moins, et cela est normal. Il dit que M. Méjean fait la différence entre deux exercices, ce qui en effet peut être fait. M. le maire présente ensuite les chiffres des CA concernant les dépenses d'équipement hors RAR : 892 000 € en 2020, 988 000 € en 2021, 1 225 000 € en 2022, 2 498 000 € en 2023, et prévision budgétaire à 3 056 000 € en 2024. Il dit qu'il ne voit donc pas de baisse de la capacité d'investissement de la commune. Il dit que M. Méjean est très négatif, et ne semble pas capable de se projeter jusqu'à la fin du mandat.

M. Méjean répond que le budget baisse de 200 000 €.

M. le maire dit qu'il peut l'écrire dans le bulletin, et la majorité répondra.

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-12-070 en date du 12 décembre 2023 relative à l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur le budget principal ;

Vu le projet de budget primitif 2024 annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2024 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présenté dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du Budget primitif 2024 – Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	3 748 704,77 €	4 111 804,00 €
Opérations d'ordre	510 000,00 €	234 000,00 €
c/002 Résultat de fonctionnement reporté		245 162,84 €
Virement à la section d'investissement	332 262,07 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 590 966,84 €</b>	<b>4 590 966,84 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	3 056 839,73 €	3 031 490,03 €

Opérations d'ordre	234 000,00 €	510 000,00 €
c/001 résultat d'investissement reporté	582 912,37 €	
Virement de la section de fonctionnement		332 262,07 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 873 752,10 €</b>	<b>3 873 752,10 €</b>

- De préciser que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement.

**9°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2023  
DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

*Délibération n°2024-03-025 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte de gestion établi par le comptable public pour l'année 2023 pour le budget annexe « Service des eaux de Langogne ». Elle rappelle que ce document retrace l'ensemble des opérations constatées.

Les résultats de ce compte doivent être en tous points identiques à ceux du compte administratif, et être adopté avant celui-ci. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte de gestion.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe « Service des eaux de Langogne » annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe « Service des eaux de Langogne » établi par le comptable public et annexé à la présente délibération, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**10°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF  
2023 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

*Délibération n°2024-03-026 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Sous la présidence de séance de Jean-François COLLANGE, Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte administratif établi par l'ordonnateur pour l'année 2023. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte administratif.

Cpte	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	41 674,50 €	38 424,61 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €	3 864,10 €
66	Charges financières	26 300,00 €	25 265,04 €

	Total des dépenses réelles de l'exercice	71 974,50 €	67 553,75 €
023	Virement à la section d'investissement	87 340,00 €	
042	Opérations de transfert entre sections	158 860,00 €	158 744,52 €
	Total dépenses d'ordre	158 860,00 €	158 744,52 €
002	Résultat reporté	0,00 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>318 174,50 €</b>	<b>226 298,27 €</b>

Cpte	RECETTES D'EXPLOITATION	BP + DM 2023	CA 2023
75	Autres produits de gestion courante	178 000,00 €	193 713,30 €
	Total des dépenses réelles de l'exercice	178 000,00 €	193 713,30 €
042	Opérations de transfert entre sections	83 700,00 €	83 337,45 €
	Total dépenses d'ordre	83 700,00 €	83 337,45 €
002	Résultat reporté	56 474,50 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>318 174,50 €</b>	<b>277 050,75 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
Opé 128	Restructuration du réseau AEP	0,00 €	0,00 €
Opé 130	Travaux divers	23 085,57 €	0,00 €
Opé 136	Diagnostic réseau assainissement	93 141,90 €	47 276,99 €
Opé 140	Diagnostic Eau potable et PGSSE	162 000,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	43 995,93 €	20 410,98 €
16	Remboursement emprunts et dotations	120 000,00 €	119 524,23 €
	Total des dépenses réelles de l'exercice	442 223,40 €	187 212,20 €
040	Opérations de transfert entre sections	83 700,00 €	83 337,45 €
	Total dépenses d'ordre	83 700,00 €	83 337,45 €
001	Résultat reporté	0,00 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>525 923,40 €</b>	<b>270 549,65 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
Opé 128	Restructuration du réseau AEP	18 640,00 €	18 640,00 €
Opé 130	Travaux divers	0,00 €	0,00 €
Opé 136	Diagnostic réseau assainissement	91 507,10 €	25 157,00 €
Opé 140	Diagnostic Eau potable et PGSSE	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 410,98 €	20 410,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	124 100,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles de l'exercice	254 658,08 €	64 207,98 €
021	Virement de la section d'exploitation	87 340,00 €	
040	Opérations de transfert entre sections	158 860,00 €	158 744,52 €
	Total recettes d'ordre	246 200,00 €	158 744,52 €
001	Résultat reporté	25 065,32 €	

	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>525 923,40 €</b>	<b>222 952,50 €</b>
--	---	---------------------	---------------------

M. Méjean remarque une évolution à la hausse, avec une augmentation des recettes. Avec le changement de la politique tarifaire on a donc une augmentation de recettes. C'est un budget qui augmente d'année en année, avec une facture qui augmente d'année en année pour les petits consommateurs.

Mme Périssaguet dit que cela pourrait être dû également à une augmentation de la consommation.

M. Chaze ajoute qu'on a un coût de l'eau qui est un des moins élevés de Lozère.

M. Méjean dit qu'en 2020, les réponses qu'on avait n'étaient pas aussi bonnes que l'année dernière. Il ajoute qu'il sait qu'on doit améliorer ce budget par rapport aux futurs investissements à venir. Il voit ce que la collectivité encaisse tous les ans de la part des abonnés.

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe « Services des eaux de Langogne » annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

#### DÉCIDE :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Services des eaux de Langogne » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Budget annexe « Service des Eaux de Langogne »

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	67 553,75 €	193 713,30 €
Opérations d'ordre	158 744,52 €	83 337,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 298,27 €</b>	<b>277 050,75 €</b>
<i>Résultat d'exploitation 2023</i>		50 752,48 €
<i>Résultat d'exploitation reporté 2022</i>		56 474,50 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ D'EXPLOITATION</b>		<b>107 226,98 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	187 212,20 €	64 207,98 €
Opérations d'ordre	83 337,45 €	158 744,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>270 549,65 €</b>	<b>222 952,50 €</b>
<i>Résultat d'investissement 2023</i>	47 597,15	
<i>Résultat d'investissement reporté 2022</i>		25 065,32 €

M. le maire reprend la présidence de la séance.

**11°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DU  
RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

Délibération n°2024-03-027 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024

Mme Périssaguet rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2023 du budget annexe « Service des eaux de Langogne » ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2023 et de voter sa reprise au budget primitif 2024. Il est précisé qu'après intégration des restes à réaliser en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affectation du résultat.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget annexe « Service des eaux de Langogne ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

**DÉCIDE :**

- D'affecter le résultat 2023 du budget annexe « service des eaux de Langogne » de la façon suivante :

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
<b>Résultat 2023 (A)</b>	50 752,48 € (excédent)	47 597,15 € (déficit)
<b>Résultat reporté de 2022 (B)</b>	56 474,50 € (excédent)	25 065,32 € (excédent)
<b>Résultat cumulé (A + B)</b>	107 226,98 € (excédent)	22 531,83 € (déficit)
<b>Restes à réaliser (RAR) 2023</b>		20 485,19 € (excédent)
<b>Besoin de financement en investissement (Résultat d'investissement cumulé + RAR)</b>		2 046,64 €

• **Affectation du résultat :**

- **Compte 1068 (Section d'Investissement / Recettes) : 2 046,64 €**
- **Compte 001 (Section d'Investissement / Dépenses) : 22 531,83 €**
- **Compte 002 (Section de Fonctionnement / Recettes) : 105 180,34 €**



**12°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

*Délibération n°2024-03-028 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet rappelle qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil qui permet à la collectivité de prévoir sur plusieurs années certaines dépenses qui ne se réalisent pas sur un exercice budgétaire unique, comme par exemple des travaux de longue durée. Chaque opération est alors cadrée par une autorisation de programme (AP), qui correspond au montant total de l'opération, et par des crédits de paiements (CP), qui correspondent aux crédits maximums pouvant être ouverts pour cette opération sur un exercice budgétaire donné.

Il est enfin précisé que ce Plan Pluriannuel d'Investissement ne décrit pas l'ensemble des opérations d'équipement à venir, mais seulement celles qui dépassent le cadre d'un seul exercice budgétaire. Ce PPI a vocation à être suivi et amendé régulièrement, et au minimum au moins une fois par an avant le vote du budget pour réajuster les crédits ouverts. Les subventions accordées et à demander ont quant à elles un caractère purement informatif. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce PPI.

Pour information, l'exécution au 31 décembre 2023 du PPI voté en avril 2023 est récapitulée dans le tableau ci-après. Concernant la lecture de ce tableau, il est précisé que les montants ne sont pas équilibrés, car seule la colonne « CA 2023 » est modifiée par rapport à l'exécution réelle des recettes et dépenses. Les Autorisations de programme et les Crédits de paiement des années 2024 à 2026 sont donc identiques aux montants votés en 2023.

Opérations d'équipement (en milliers d'euros)	Montant total (AP)	CA 2021 (p.m.)	CA 2022	CA 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
<b>Programme d'investissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	48,8	39,6	12,9	22,1	0	0
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	201,6	39,6	74,1	47,3	0	0
<i>Subventions accordées</i>	152,8	0	61,2	25,2	0	0
<b>OPERATION 136 – DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT</b>						
<b>Diagnostic Assainissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	48,8	39,6	12,9	22,1		
<i>Coût de l'étude</i>	201,6	39,6	47,3			
<i>Subvention CD 48 (accordée)</i>	57,3	0	25,2			
<i>Subvention AELB (accordée)</i>	95,5	0	0			

*M. Méjean fait la même remarque que pour le PPI du budget principal.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

## DÉCIDE :

- De définir un plan pluriannuel d'investissement pour le budget annexe « Service des eaux de Langogne » tel que présenté ci-après :

Opérations d'équipement (en milliers d'euros)	Montant total (AP)	CA 2021 (p.m.)	CA 2022	CA 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
<b>Programme d'investissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<b>48,8</b>	<b>39,6</b>	<b>12,9</b>	<b>22,1</b>	<b>- 20,4</b>	<b>0</b>
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	<i>201,6</i>	<i>39,6</i>	<i>74,1</i>	<i>47,3</i>	<i>45,9</i>	<i>0</i>
<i>Subventions accordées</i>	<i>152,8</i>	<i>0</i>	<i>61,2</i>	<i>25,2</i>	<i>66,3</i>	<i>0</i>
<b>OPERATION 136 – DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT</b>						
<b>Diagnostic Assainissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<b>48,8</b>	<b>39,6</b>	<b>12,9</b>	<b>22,1</b>	<b>- 20,4</b>	
<i>Coût de l'étude</i>	<i>201,6</i>	<i>39,6</i>	<i>74,1</i>	<i>47,3</i>	<i>45,9</i>	
<i>Subvention CD 48 (accordée)</i>	<i>57,3</i>	<i>0</i>	<i>19</i>	<i>25,2</i>	<i>13,1</i>	
<i>Subvention AELB (accordée)</i>	<i>95,5</i>	<i>0</i>	<i>42,2</i>	<i>0</i>	<i>53,2</i>	

*Note : les montants des travaux, coûts d'acquisition ou du matériel, coûts des études... correspondent aux autorisations de programme (coût global de l'opération) et aux crédits de paiement (montant maximum des crédits pouvant être ouverts sur un exercice budgétaire donné).*

- De préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe « Service des eaux de Langogne ».

### **13°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

*Délibération n°2024-03-029 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2024 du budget annexe « Services des eaux de Langogne » de la commune. Elle indique que ce budget a été présenté à la commission finances du 14 mars 2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Cpte	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2024
011	Charges à caractère général	41 800,00 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €
66	Charges financières	23 300,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>69 100,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	149 080,34 €
042	Opérations de transfert entre sections	160 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>309 080,34 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>378 180,34 €</b>

Cpte	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2024
70	Vente des produits et services	190 000,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>190 000,00 €</b>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	83 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>83 000,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	105 180,34 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>378 180,34 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits	Total BP 2024
Opé 126	Travaux captages	0,00 €	23 584,95 €	23 584,95 €
Opé 128	Restructuration réseau AEP	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 130	Travaux divers	0,00 €	158 000,00 €	158 000,00 €
Opé 136	Diagnostic réseau assainissement	45 864,91 €	0,00 €	45 864,91 €
Opé 140	Diagnostic AEP	0,00 €	261 000,00 €	261 000,00 €
16	Remboursement emprunts et dotations	0,00 €	123 000,00 €	123 000,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>45 864,91 €</b>	<b>565 584,95 €</b>	<b>611 449,86 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	0,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>
001	<i>Résultat reporté</i>	0,00 €	22 531,83 €	22 531,83 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>45 864,91 €</b>	<b>671 116,78 €</b>	<b>716 981,69 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits	Total BP 2024
Opé 126	Travaux captages	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 128	Restructuration réseau AEP	0,00 €	18 640,00 €	18 640,00 €
Opé 130	Travaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opé 136	Diagnostic réseau assainissement	66 350,10 €	0,00 €	66 350,10 €
Opé 140	Diagnostic AEP	0,00 €	21 040,00 €	21 040,00 €
16	Emprunts et dotations	0,00 €	299 824,61 €	299 824,61 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		2 046,64 €	2 046,64 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>66 350,10 €</b>	<b>341 551,25 €</b>	<b>407 901,35 €</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00 €	149 080,34 €	149 080,34 €
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	0,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>309 080,34 €</b>	<b>309 080,34 €</b>
001	<i>Résultat reporté</i>			0,00 €

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	66 350,10 €	650 631,59 €	716 981,69 €
----------------------------------	-------------	--------------	--------------

Elle rappelle par ailleurs que :

- ✓ Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- ✓ Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- ✓ Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire.
- ✓ Le budget primitif 2024 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette par des ressources propres.
- ✓ Ce budget est voté Hors Taxes.

*M. Méjean dit que l'investissement augmente de 200 000 €.*

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « Service des eaux de Langogne » annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « Services des eaux de Langogne » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du Budget primitif 2024 – Budget annexe « Service des eaux de Langogne »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	69 100,50 €	190 000,00 €
Opérations d'ordre	309 080,34 €	83 000,00 €
c/002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	105 180,34 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>378 180,34 €</b>	<b>378 180,34 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	611 449,86 €	407 901,35 €
Opérations d'ordre	83 000,00 €	309 080,34 €
c/001 résultat d'investissement reporté	22 531,83 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>716 981,69 €</b>	<b>716 981,69 €</b>

- De préciser que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement.

**14°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LACHAMP »**

*Délibération n°2024-03-030 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Lachamp » établi par le comptable public pour l'année 2023. Elle rappelle que ce document retrace l'ensemble des opérations constatées. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte de gestion.

Les résultats de ce compte doivent être en tous points identiques à ceux du compte administratif, et être adopté avant celui-ci.

*M. Méjean dit qu'habituellement il vote « pour » concernant le budget du lotissement Lachamp, car il est sans incidence. Mais pour cette année, il demande à Mme Périssaguet une explication concernant l'opération d'ordre.*

*Mme Périssaguet dit que ce sera expliqué avec la présentation du compte administratif.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » établi par le comptable public et annexé à la présente délibération, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**15°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LACHAMP »**

*Délibération n°2024-03-031 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Sous la présidence de Jean-François Collange, Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » établi par l'ordonnateur pour l'année 2023. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte administratif.

*Mme Périssaguet explique que le comptable a demandé à faire une intégration de la comptabilité des stocks, ce qui permet dorénavant de présenter un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement. Le résultat global est le même, mais de façon différente.*

*M. Méjean demande qui a demandé cette modification*

Mme Périssaguet dit que c'est une demande du comptable. Elle explique par ailleurs qu'il n'y a pas d'affectation du résultat en matière de budget « lotissement ».

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Lachamp » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Budget annexe « Lotissement Lachamp »

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	0,00 €	0,00,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	144 768,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 768,18 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement 2023</i>		<i>144 768,18 €</i>
<i>Résultat de fonctionnement reporté 2022</i>	<i>73 529,71 €</i>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>71 238,47 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	144 768,18 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 768,18 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Résultat d'investissement 2023</i>	<i>144 768,18 €</i>	
<i>Résultat d'investissement reporté 2022</i>		<i>0,00 €</i>
<b>RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ D'INVESTISSEMENT (Hors RAR)</b>	<b>144 768,18 €</b>	

M. le maire reprend la présidence de la séance.

#### **16°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LACHAMP »**

*Délibération n°2024-03-032 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Lachamp » de la commune. Elle indique que ce budget a été présenté à la

commission finances du 14 mars 2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Elle rappelle par ailleurs que les budgets de lotissement ne permettent pas d'affecter le résultat. Les résultats sont simplement repris au budget de l'année suivante. Par ailleurs, l'utilisation des comptes 023 et 021 (transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) est interdite.

Elle rappelle par ailleurs que :

- ✓ Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- ✓ Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- ✓ Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire.
- ✓ Le budget primitif 2024 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette par des ressources propres.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Lachamp » annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### **DÉCIDE :**

- D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Lachamp » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du Budget primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement Lachamp »

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	0,00 €	73 529,71 €
Opérations d'ordre	289 536,36 €	144 768,18 €
c/002 Résultat de fonctionnement reporté		71 238,47 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>289 536,36 €</b>	<b>289 536,36 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	144 768,18 €	289 536,36 €
c/001 résultat d'investissement reporté	144 768,18 €	

<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>289 536,36 €</b>	<b>289 536,36 €</b>
---	---------------------	---------------------

- De préciser que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

**17°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DE LA FILATURE DES CALQUIERES »**

*Délibération n°2024-03-033 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte de gestion du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » établi par le comptable public pour l'année 2023. Elle rappelle que ce document retrace l'ensemble des opérations constatées. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte de gestion.

Les résultats de ce compte doivent être en tous points identiques à ceux du compte administratif, et être adopté avant celui-ci.

*M. Méjean dit qu'il avait soulevé le problème du bilan non remis de l'association gestionnaire lors d'un précédent conseil, et que ça n'a pas été fait. De plus, il affirme qu'on ne sait pas si l'association a clôturé son budget, et si elle a versé son budget à la mairie.*

*Certains élus de la majorité municipale s'interrogent si le bilan n'a pas en fait été reçu et simplement non transmis.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » établi par le comptable public et annexé à la présente délibération, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**18°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DE LA FILATURE DES CALQUIERES »**

*Délibération n°2024-03-034 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

Sous la présidence de Jean-François COLLANGE, Mme Périssaguet présente aux membres du conseil le compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » établi par l'ordonnateur pour l'année 2023. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte administratif.

*Mme Périssaguet explique en préambule que l'association ayant versé le solde en 2023, la commune n'a pas eu besoin de verser de subventions à la Filature. Par contre, en 2024, la commune devra donc prévoir une subvention au BA Musée.*



Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	54 920,00 €	41 866,65 € €
012	Charges de personnel	74 866,00 €	73 236,06 €
065	Autres charges de gestion courante	100,00 €	24,37 €
66	Charges financières	100,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>129 986,00 €</b>	<b>115 127,08 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 533,00 €</i>	
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>2 533,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>132 519,00 €</b>	<b>115 127,08 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
013	Atténuation de charges	13 000,00 €	14 201,65 €
70	Produits des services	66 000,00 €	68 219,97 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	- €
74	Dotations & participations	12 500,00 €	12 759,16 €
75	Autres produits de gestion courante	41 019,00 €	27 575,18 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>132 519,00 €</b>	<b>122 755,96 €</b>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>132 519,00 €</b>	<b>122 755,96 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
21xx	Immobilisations corporelles	2 533,00 €	1 500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement emprunts et dotations	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>2 533,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 533,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €

	Total des recettes réelles de l'exercice	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section d'investissement	2 533,00 €	
040	Opérations de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 533,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 533,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

M. Méjean souhaite avoir le détail du montant que l'association a reversé à la collectivité.

Le DGS répond que ce montant est de 27 500 € environ.

M. Méjean explique qu'un certain cadre avait été convenu : la commune devait avoir le bilan de l'association, afin de pouvoir élaborer le budget. Il votera donc contre, car le préalable au budget était d'avoir le bilan.

### Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 voix contre (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Budget annexe « Musée de la Filature des Calquières »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	115 127,08 €	122 755,96 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 127,08 €</b>	<b>122 755,96 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement 2023</i>		7 628,88 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté 2022</i>		0,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 628,88 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES / DÉFICIT	RECETTES / EXCÉDENT
Opérations réelles	1 500,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Résultat d'investissement 2023</i>	1 500,00 €	
<i>Résultat d'investissement reporté 2022</i>		0,00 €

<b>RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ D'INVESTISSEMENT (Hors RAR)</b>	<b>1 500,00 €</b>	
--	-------------------	--

M. le maire reprend la présidence de la séance.

**19°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DU  
RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DE LA FILATURE DES CALQUIERES  
»**

*Délibération n°2024-03-035 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2023 et de voter sa reprise au budget primitif 2024. Il est précisé qu'après intégration des restes à réaliser en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement. La commission finances du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affectation du résultat.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

**DÉCIDE :**

- D'affecter le résultat 2023 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » de la façon suivante :

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
<b>Résultat 2023 (A)</b>	7 628,88 € (excédent)	1 500,00 € (déficit)
<b>Résultat reporté de 2022 (B)</b>	0,00 € (excédent)	0,00 € (excédent)
<b>Résultat cumulé (A + B)</b>	7 628,88 € (excédent)	1 500,00 € (déficit)
<b>Restes à réaliser (RAR) 2023</b>		0,00 € (excédent)
<b>Besoin de financement en investissement (Résultat d'investissement cumulé + RAR)</b>		1 500,00 €

- **Affectation du résultat :**

- **Compte 1068 (Section d'Investissement / Recettes) : 1 500,00 €**
- **Compte 001 (Section d'Investissement / Dépenses) : 1 500,00 €**
- **Compte 002 (Section de Fonctionnement / Recettes) : 6 128,88 €**

*M. Collange dit qu'il ne voit pas comment on peut voter contre un compte administratif puis qu'on s'abstienne pour l'affectation du résultat.*

*M. Méjean dit qu'on ne peut pas connaître les montants affectés car on n'est pas sûr du solde versé par l'association.*

**20°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DE LA FILATURE DES CALQUIERES »**

*Délibération n°2024-03-036 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 28 mars 2024*

M. le maire puis Mme Périssaguet présentent aux membres du conseil municipal le budget primitif 2024 du budget annexe du Musée de la Filature des Calquières. Elle indique que ce budget a été présenté à la commission finances du 14 mars 2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011	Charges à caractère général	60 776,65 €
012	Charges de personnel	81 613,00 €
065	Autres charges de gestion courante	150,00 €
66	Charges financières	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>142 539,65 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>17 000,00 €</i>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>17 000,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>159 539,65 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
13	Atténuation de charges	14 000,00 €
70	Produits des services	68 000,00 €
74	Dotations & participations	12 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	58 910,77 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>153 410,77 €</b>
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>6 128,88 €</i>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>159 539,65 €</b>

Cpte / Opé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits 2024	Total BP 2024
c/21x	Immobilisations corporelles	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
16	Remboursement emprunts et dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Résultat reporté		1 500,00 €	1 500,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 500,00 €</b>	<b>46 500,00 €</b>

Cpte / Opé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Nouveaux Crédits 2024	Total BP 2024
16	Emprunt	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
001	Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 500,00 €</b>	<b>46 500,00 €</b>

Elle rappelle par ailleurs que :

- ✓ Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- ✓ Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- ✓ Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire.
- ✓ Le budget primitif 2024 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette par des ressources propres.

*M. Méjean dit qu'on est sur un budget plus important que du temps de l'association, qui avait de faibles charges et des bénévoles, et constate également une augmentation des charges de personnel par rapport à l'année 2023. Il demande si un emprunt sera fait réellement.*

*Mme Périssaguet rétorque que si un budget moins important avait été élaboré, M. Méjean aurait très certainement reproché à la majorité municipale de manquer d'ambition.*

*M. le maire répond que s'il le faut on empruntera.*

*M. Méjean demande la nature de la dépense de 45 000 €.*

M. le maire répond que ce montant correspond essentiellement à la rénovation de la roue à aube.

M. Chaballier veut signaler la qualité de la reprise de la gestion du musée par la mairie, avec une augmentation de la fréquentation et des recettes.

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif 2024 annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, avec 4 absentions (Mmes Bonnefille et Fournier, MM. Méjean et Renouard) et le reste pour :

### DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée dans le tableau suivant :

#### Présentation synthétique du Budget primitif 2024 – Budget principal

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	142 539,65 €	153 410,77 €
Opérations d'ordre	17 000,00 €	0,00 €
c/002 Résultat de fonctionnement reporté		6 128,88 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>159 539,65 €</b>	<b>159 539,65 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES / DÉFICIT</b>	<b>RECETTES / EXCÉDENT</b>
Opérations réelles	45 000,00 €	28 000,00 €
Opérations d'ordre (hors c/001)	0,00 €	17 000,00 €
c/001 résultat d'investissement reporté	1 500,00 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46 500,00 €</b>	<b>46 500,00 €</b>

- De préciser que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **21°) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2024 AU TITRE DE LA DETR ET DU DSIL**

*Délibération n°2024-03-037 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Mme Périssaguet explique que dans le cadre des demandes de subventions pour l'année 2024 au titre de la DETR, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement pour les opérations 2024.

M. Chaze ajoute que cela a été vu en commission travaux,

M. Méjean demande si le budget alloué à l'opération « vidéoprotection » correspond uniquement

aux entrées de ville.

M. Chaze répond que la commission a choisi cette option.

Mme Bonnefille demande si on va avoir des radars pédagogiques.

M. le maire répond par l'affirmative, et qu'ils sont fournis à titre gracieux par la DIR.

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.2334-22 ;

Vu l'Arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### DÉCIDE :

- D'approuver les plans de financements, en vue du dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024, tels qu'établis dans le tableau ci-dessous :

<b>Opérations</b>	<b>Montant total de l'opération (HT)</b>	<b>Modalités de financement de l'opération</b>
<b>Pose de batardeaux à l'abattoir et à la Filature</b>	35 000,00 €	Fonds vert - PAPI et réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (20 %) : 7 000 € DETR/DSIL (40 %) : 14 000 € Région Occitanie (20 %) : 7 000 € Autofinancement (20 %) : 7 000 €
<b>Cour Oasis (renaturation de la cour de l'école élémentaire)</b>	40 000,00 €	Fonds vert – renaturation des villes et villages (35 %) : 14 000 € DETR/DSIL (20 %) : 8 000 € Région Occitanie – Désimpermeabilisation des sols (25 %) : 10 000 € Autofinancement (20 %) : 8 000 €

<b>Rénovation du Quartier du Boulodrome</b>	400 000,00 €	<p>Fonds vert – renaturation des villes et villages (50 % de 50 000 € - désimperméabilisation et espaces verts) : 25 000 €</p> <p>DETR/DSIL (20 M pour désimperméabilisation et éclairage public Led) : 20 000 €</p> <p>Région Occitanie – Désimperméabilisation des sols (25 % de 50 000 € - désimperméabilisation et espaces verts) : 12 500 €</p> <p>Département de la Lozère – Contrats territoriaux (40 % de 50 000 € - enfouissement de réseaux le cas échéant et désimperméabilisation) : 20 000 €</p> <p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (40 % de 50 000 € - déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement) : 20 000 €</p> <p>Autofinancement (75,6 % du total) : 302 500 €</p>
<b>Arrosage automatique du stade et création d'un réservoir de récupération des eaux de pluie</b>	175 000 €	<p>DETR/DSIL (30 %) : 52 500 €</p> <p>Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %) : 87 500 €</p> <p>Autofinancement (20 %) : 35 000 €</p>
<b>Rénovation du bureau des services vétérinaires de l'abattoir de Langogne</b>	26 058,00 €	<p>DETR/DSIL (60 %) : 15 634,80 €</p> <p>Autofinancement (40 %) : 10 423,20 €</p>
<b>Rénovation des locaux de l'abattoir pour l'accueil d'un atelier de découpe</b>	300 000 €	<p>DETR/DSIL (40 %) : 120 000 €</p> <p>Département de la Lozère – FRED (40 %) : 120 000 €</p> <p>Autofinancement (20 %) : 60 000 €</p>
<b>Rénovation de l'éclairage public (renouvellement – déposé en 2023)</b>	30 000 €	<p>DETR/DSIL (25 %) : 7 500 €</p> <p>Région Occitanie (30 %) : 9 000 €</p> <p>Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (25 %) : 7 500 €</p> <p>Autofinancement (20 %) : 6 000 €</p>
<b>Caméras de vidéoprotection</b>	65 000 €	<p>DETR/DSIL (30 %) : 19 500 €</p> <p>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (50 %) : 32 500 €</p> <p>Autofinancement (20 %) : 13 000 €</p>
<b>Installation de la radio ou télérelève sur les compteurs d'eau</b>	125 220 €	<p>DSIL (10 %) : 12 522 €</p> <p>Agence de l'Eau Loire Bretagne (70 %) : 87 654 €</p> <p>Autofinancement (20 %) : 25 044 €</p>



- D'autoriser M. le maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour les opérations susvisées, de l'autoriser à signer tout document et à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.

**22°) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

*Délibération n°2024-03-038 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

M. Venier explique que le budget primitif prévoit des crédits pour octroyer des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il appartient au conseil municipal dans la limite de ces crédits de procéder aux attributions individuelles. Il rappelle que l'organisme bénéficiaire doit présenter un caractère d'intérêt communal (JO-AN du 03/09/1984).

Le tableau résultant de l'analyse conduite par la commission « Associations » est présenté aux membres du conseil. Il est précisé que celui-ci a reçu un avis favorable de la commission en date du 18 mars 2024. Les subventions exceptionnelles seront versées une fois les actions effectivement réalisées.

*M. Méjean regrette que 2 associations importantes, percevant des subventions importantes, n'ont pas joué le jeu par rapport aux autres associations dans la constitution de leur dossier, et espère qu'il y aura un rectificatif en ce qui concerne ces associations.*

*M. le maire dit qu'il est d'accord, mais que la subvention sera versée uniquement si ces associations fournissent les documents demandés.*

*M. Méjean ajoute qu'il y a une troisième association qui n'avait pas fourni les documents.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Associations » en date du 18 mars 2024 ;

Considérant l'exposé de M. Venier, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver l'octroi des subventions tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024	Fonctionnement	Exceptionnel	TOTAL
<b>Asso sportives</b>			
SCL	4500		4500
Handball C L L	2000		2000
CAL		500	500
Aéro-Club	1300	200	1500
BADMINTON	855		855
JUDO	1350		1350
Pétanque	570		570
Boule Amicale	950		950
TC Rocher des Gaulois	1710		1710

Francombat	475		475
Langogne Arc Club	500		500
Les Randonneurs	380		380
Rocles en forme	400		400
Triathlon	750		750
A.S. Langogne Volley	150		150
AS UGSEL Collège et Lycée	600		600
AS Marthe Dupeyron	860		860
Moto Verte Haute Lozère	500		500
GOLF	250	250	500
TEAM FIRST 48	500		500
205 rallye	500		500
Rêve de pégase	250		250
Yogapranla		500	500
<b><i>Sous-Total Sport</i></b>	<b>19 350</b>	<b>1 450</b>	<b>20 800</b>
<b>Culture</b>			
Lyre langonnaise	1800		1800
Assoc LA Danse	2000		2000
Les Fadarelles	18000		18000
Interfolk Les Fadarelles	8000		8000
Festiv'Allier les Fadarelles	16000		16000
LANGOFOLIES	2000	2000	4000
La paillasse	500		500
LES ARAMIS	300		300
Les Amis du Patrimoine	380		380
LANGOGNE en chantant	200		200
Agricultur'L	250		250
<b><i>Sous-Total Culture</i></b>	<b>49 430</b>	<b>2 000</b>	<b>51 430</b>
<b>Scolaires</b>			
FSE Marthe Dupeyron	480	250	730
SOU (école publique primaire)	2325		2325
APEL Collège et Lycée	950		950
APEL Ecole Jeanne d'Arc	1125		1125
<b><i>Sous-Total Scolaires</i></b>	<b>4880</b>	<b>250</b>	<b>5130</b>
<b>Social et humanitaire</b>			
Croix Rouge Foyer	3500		3500
<b><i>Sous-Total Social &amp;</i></b>	<b>3500</b>		<b>3500</b>

<i>humanitaire</i>			
<b>Autres</b>			
Oui à la 2x2 voie	150		150
Tarot Langonais	40		40
Passionnés de l'X2800	300		300
<b><i>Sous-Total Autres</i></b>	<b>490</b>		<b>490</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77650</b>	<b>3700</b>	<b>81350</b>

**23°) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT 2024 AVEC L'ASSOCIATION « LES FADARELLES »**

*Délibération n°2024-03-039 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

M. Venier explique que pour toute subvention accordée à une association et dépassant le 23.000 €, il est nécessaire d'établir une convention de subventionnement entre la commune et cette association. Ce contrat a pour objet de définir les modalités d'octroi de cette subvention.

La subvention proposée, d'un montant de 42 000,00 €, permettra à l'association « Les Fadarelles » l'organisation des manifestations suivantes :

- Organisation d'événements dans le cadre du festival « Interfolk »
- Organisation du « Festiv'Allier »
- Participation à l'organisation de la fête de Langogne et fonctionnement de l'association.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le projet de convention de subventionnement 2024 avec l'association « Les Fadarelles » tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. Venier, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité (M. Alle ne prend pas part au vote) :

**DÉCIDE :**

- D'autoriser M. le maire à signer la convention de subventionnement 2024 avec l'Association « Les Fadarelles » telle qu'annexée à la présente délibération.

**24°) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION N°12 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER MARGERIDE**

*Délibération n°2024-03-040 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modification n° 12 des statuts de la C.C.H.A., validé par le Conseil Communautaire, le 28 février 2024.

Monsieur le Maire précise que la modification des statuts est subordonnée à l'accord des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de la C.C.H.A. ou de la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

*M. Méjean s'étonne qu'il n'y ait pas de notion d'office de tourisme dans les statuts, car il pensait que l'office de Tourisme (OT) avait fait cette démarche pour changer de nom.*

*M. Chabalière explique que l'OT est un EPIC de la CCHAM, et donc que le changement de nom de l'OT a été validé uniquement par la CCHAM.*

*M. Méjean dit qu'on voit qu'il y a beaucoup d'organismes où il est indiqué « haut allier » dans les statuts, et se demande si on ne va pas rajouter « Margeride » sur les différents équipements, comme la crèche.*

*M. le maire dit que les noms des équipements relèvent uniquement de la CCHAM.*

*M. Méjean dit que pour la première fois, il y a l'appellation Médiathèque, et que c'est de compétence communautaire. Il demande s'il y a une démarche de dénomination de la médiathèque.*

*M. Chabalière répond par la négative, mais que ce n'est pas exclu.*

*Suspension de séance de 20h43 à 20h48.*

### **Le Conseil municipal,**

Considérant le projet de modification n°12 des statuts de la communauté de communes du haut Allier telle que présentée ci-dessous :

#### Article 1 : Forme – Dénomination :

##### Au lieu de lire :

*En application des dispositions de l'article L.5214-1 à L.5214-29 du code général des collectivités territoriales, il est créé une Communauté de Communes qui prend la dénomination de "Communauté de Communes du Haut Allier"*

##### Lire :

*En application des dispositions de l'article L.5214-1 à L.5214-29 du code général des collectivités territoriales, il est créé une Communauté de Communes qui prend la dénomination de "Communauté de Communes du Haut Allier Margeride"*

#### Article 2 : Compétences optionnelles :

##### Au lieu de lire :

*2-1) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt Communautaire*

##### *Liste des équipements d'intérêt communautaire*

- Piscine intercommunale "OREADE"
- Cinéma "René RAYNAL"
- Bibliothèque du Haut Allier

*2-2) Action sociale d'intérêt communautaire*

- Maison de Santé pluriprofessionnelle de Langogne – Haut Allier (et toutes actions dans le domaine de la santé),
- Maison de l'Enfance de Langogne – Haut Allier (gestion de la crèche, gestion du Centre de loisirs multisites, animation des temps d'activité dans le cadre d'une mutualisation de moyens avec les Communes gestionnaires d'écoles publiques)
  
- Actions en faveur de l'Enfance et de la jeunesse [Projet Educatif Territorial (PEDT) contrat enfance et jeunesse contrat éducatif local]
- Logement social d'intérêt communautaire [opération de plus de 2 logements] et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

**Lire :**

**2-1) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt Communautaire**

*Liste des équipements d'intérêt communautaire*

- Piscine intercommunale "OREADE"
- Cinéma "René RAYNAL"
- Médiathèque - Auditorium – Ludothèque du Haut Allier Margeride

**2-2) Action sociale d'intérêt communautaire**

- Maison de Santé pluriprofessionnelle de Langogne – Haut Allier [et toutes actions dans le domaine de la santé],
- Maison de l'Enfance de Langogne – Haut Allier [gestion de la crèche, gestion du Centre de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire, gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents].
- Actions en faveur de l'Enfance et de la jeunesse [Convention Territoriale Globale avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère, ...]
- Logement social d'intérêt communautaire [opération de plus de 2 logements] et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Considérant la délibération du conseil communautaire du Haut Allier du 28 février 2024 validant le projet de modification n°12 des statuts et invitant le Président de la CCHA à engager, auprès des communes membres, la procédure prévue pour une adoption à la majorité qualifiée, telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver la modification n°12 des statuts de la CCHA
- De donner mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

**25°) AFFAIRES GENERALES – MOTION RELATIVE A LA DEFENSE DU MODELE FRANÇAIS DE SECURITE CIVILE**

*Délibération n°2024-03-041 – Publiée le 27 mars 2024 – Reçue en Préfecture le 27 mars 2024*

M. le Maire explique qu'un rapport d'activité conjoint de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises et de l'Inspection Générale de l'Administration, semble voir dans le volontariat des sapeurs-pompiers une vulnérabilité face à la Directive européenne sur le temps de travail et l'arrêt Matzak. Cette directive tendrait alors à assimiler les sapeurs-pompiers volontaires à des travailleurs, et donc à leur appliquer la réglementation relative au travail. Au

regard du fonctionnement de la sécurité civile en France.

*M. le maire précise que la Lozère est moins concernée par cela, car il n'y a pas de garde casernée.*

### **Le Conseil municipal,**

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

➤ D'approuver la motion suivante :

« Considérant que la sécurité civile repose actuellement en France en grande partie sur les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), qui représentent 79 % des effectifs et assurent 67 % des interventions,

Considérant qu'en Lozère, le SDIS comprend 20 sapeurs-pompiers professionnels et 827 actifs sapeurs-pompiers volontaires, expliquant ainsi que la réponse opérationnelle tient à l'engagement citoyen solidaire,

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires sont assimilés à des volontaires et des bénévoles, et de fait ne sont pas soumis aux dispositions du code du travail et du Code de la fonction publique (Article L723-8 du Code de la Sécurité Intérieure),

Considérant que dans le cas où les SPV seraient assimilés à des travailleurs, le modèle de sécurité civile devrait être reconsidéré, malgré les réponses claires du Conseil d'État en matière d'activité volontaire des sapeurs-pompiers, qui confirme que les codes du travail et de la fonction publique ne lui sont pas applicables,

Considérant la motion de soutien aux sapeurs-pompiers dans le cadre de la Directive Européenne sur le Temps de Travail adoptée par le conseil municipal le 20 décembre 2018,

Le conseil municipal de Langogne rappelle son attachement au principe du bénévolat et du volontariat pour les sapeurs-pompiers volontaires, et s'oppose à toute assimilation des SPV à des travailleurs, et renouvelle également tout son soutien aux sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Langogne. »

*M. Méjean dit que ce n'est pas la première fois qu'une motion est présentée, et dans le début du mandat il avait émis l'idée d'une motion concernant l'équipement 4G que nous avons sur le secteur de Langogne, avec le constat d'une baisse du réseau en juillet-août.*

*M. le maire répond qu'en effet aucune motion n'a été prise à ce sujet, car il y a eu une amélioration, et la commune avait envoyé un courrier à Orange. Il n'a pas eu de remarques particulières à ce niveau-là récemment.*

*M. Méjean dit qu'il y a un réseau 4G assez faible à Langogne.*

*M. le maire répond que le sujet pourra être approfondi.*

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22.

- **Décision n°2024-04 du 16 février 2024 : Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du quartier du Boulodrome**

Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du quartier du Boulodrome à

l'entreprise SOGEXFO-CENTRE Cabinet FALCON, pour un montant de 16.600,00 € HT.

- **Décision n°2024-05 du 16 février 2024 : Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un système d'arrosage au stade des Choisinets et l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie et d'un réservoir de stockage**

Attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude chiffrée et opérationnelle, le montage du marché travaux ainsi que le suivi portant sur la création d'une aire de stockage d'eau potable avec récupération des eaux de pluies, le remplacement du système d'arrosage du stade des Choisinets et les appareillages électromécaniques et de génie civil permettant la mise en fonction d'une prise d'eau et de l'arrosage à l'entreprise PACCOURD Ingénierie, pour un montant de 9 900,00 € HT.

- **Décision n°2024-06 du 26 février 2024 : demande de subvention et plan de financement au titre de la Foire-Concours 2024**

Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la Foire-Concours 2024, selon le plan de financement :

<b>Opération</b>	<i>Montant total de l'opération (TTC)</i>	<i>Modalités de financement de l'opération</i>
<b>Foire-Concours 2024</b>	22 190,00 €	Recettes attendues (9 %) : 2 000 € Région Occitanie (25 %) : 5 547,50 € Autofinancement (66 %) : 14 642,50 €

- **Décision n°2024-07 du 26 février 2024 : Demande de subvention pour les opérations d'équipement 2024**

Sollicitation auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Occitanie, du Département de la Lozère, des subventions aux titres de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds Vert et des différents dispositifs d'aides financières de ces collectivités ou établissements publics selon le tableau présenté ci-après (sans ordre de priorisation défini) :

<b>Opérations</b>	<i>Montant total de l'opération (HT)</i>	<i>Modalités de financement de l'opération</i>
<b>Pose de batardeaux à l'abattoir et à la Filature</b>	35 000,00 €	Fonds vert - PAPI et réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (20 %) : 7 000 € DETR/DSIL (40 %) : 14 000 € Région Occitanie (20 %) : 7 000 € Autofinancement (20 %) : 7 000 €
<b>Cour Oasis (renaturation de la cour de l'école élémentaire)</b>	40 000,00 €	Fonds vert – renaturation des villes et villages (35 %) : 14 000 € DETR/DSIL (20 %) : 8 000 € Région Occitanie – Désimperméabilisation des sols (25 %) : 10 000 € Autofinancement (20 %) : 8 000 €

<b>Rénovation du Quartier du Boulodrome</b>	400 000,00 €	Fonds vert – renaturation des villes et villages (50 % de 50 000 € - désimperméabilisation et espaces verts) : 25 000 € DETR/DSIL (40% de 50 000 € pour désimperméabilisation et éclairage public Led) : 20 000 € Région Occitanie – Désimperméabilisation des sols (25 % de 50 000 € - désimperméabilisation et espaces verts) : 12 500 € Département de la Lozère – Contrats territoriaux (40 % de 50 000 € - enfouissement de réseaux le cas échéant et désimperméabilisation) : 20 000 € Agence de l'Eau Loire-Bretagne (40 % de 50 000 € - déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement) : 20 000 € Autofinancement (75,6 % du total) : 302 500 €
<b>Arrosage automatique du stade et création d'un réservoir de récupération des eaux de pluie</b>	175 000 €	DETR/DSIL (30 %) : 52 500 € Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %) : 87 500 € Autofinancement (20 %) : 35 000 €
<b>Rénovation du bureau des services vétérinaires de l'abattoir de Langogne</b>	26 058,00 €	DETR/DSIL (60 %) : 15 634,80 € Autofinancement (40 %) : 10 423,20 €
<b>Rénovation des locaux de l'abattoir pour l'accueil d'un atelier de découpe</b>	300 000 €	DETR/DSIL (40 %) : 120 000 € Département de la Lozère – FRED (40 %) : 120 000 € Autofinancement (20 %) : 60 000 €
<b>Rénovation de la roue à aube du Musée de la Filature des Calquières</b>	40 000 €	DRAC Occitanie (50 %) : 20 000 € Région Occitanie – restauration du patrimoine culturel (25 %) : 10 000 € Département de la Lozère - FRAT (5 %) : 2 000 € Autofinancement (20 %) : 8 000 €
<b>Rénovation de l'éclairage public (renouvellement – déposé en 2023)</b>	30 000 €	DETR/DSIL (25 %) : 7 500 € Région Occitanie (30 %) : 9 000 € Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (25 %) : 7 500 € Autofinancement (20 %) : 6 000 €
<b>Caméras de vidéoprotection</b>	65 000 €	DETR/DSIL (30 %) : 19 500 € Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (50 %) : 32 500 € Autofinancement (20 %) : 13 000 €
<b>Installation de la radio ou télérelève sur les compteurs d'eau</b>	125 220 €	DSIL (10 %) : 12 522 € Agence de l'Eau Loire Bretagne (70 %) : 87 654 € Autofinancement (20 %) : 25 044 €

Il est précisé que le plan de financement est donné à titre indicatif en ce qui concerne les demandes relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et qu'il sera validé définitivement par une délibération conseil municipal, conformément à l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux



- **Décision n°2024-08 du 1<sup>er</sup> mars 2024 : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole**

Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie, pour un montant de 200.000,00 €, aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois plus marge de 1,20 %
- Intérêts calculés mensuellement
- Tirage minimum de 20.000,00 €
- Frais de dossier : 500,00 €
- Déblocage des fonds à demander deux jours ouvrés avant la date d'opération
- Contrat d'un an
- Pas de commission d'engagement et de non-utilisation

- **Décision n°2024-09 du 05 mars 2024 : Attribution du marché de travaux de sectorisation et télégestion des infrastructures AEP de la commune de Langogne et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Clamouse**

Attribution du marché de travaux de sectorisation et télégestion des infrastructures AEP de la commune de Langogne et du Syndicat Intercommunal des eaux de la Clamouse au groupement FAURIE SAS / SOVETRA / SAUR, dans les conditions suivantes :

- Commune de Langogne : 145 476 € HT pour l'offre de base
- SIE de la Clamouse : 162 135,00 € HT pour l'offre de base

Le conseil prend acte de ces décisions.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

*M. le maire explique que le Préfet de la Lozère a signé hier la Déclaration d'Utilité Publique concernant le contournement de Langogne. Il n'y a pas encore les parts de financement de l'Etat et de la Région, les discussions vont avoir lieu.*

*M. Méjean a une inquiétude concernant les coupes budgétaires de l'Etat, et pense qu'il y a un risque sur des projets comme le contournement de Langogne.*

M. le maire lève la séance à 21h00

*Le maire,*

**Marc OZIOL**



*La secrétaire de séance,*

**Johanne TRIOULIER**

